

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE DE FERRIERES

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

Du 12 mai 2021 à 19h30

(au Maka, rue de Lognoul, 6 à 4190 Ferrières)

Présents :

GREOVA :
Madame Maud LACASSE

Membres de la CLDR :

Monsieur Raphaël LAMBOTTE ,
Madame Nadine MAQUINAY,
Madame Sandrine MAQUINAY, présidente du CPAS,
Monsieur Maurice SIMONIS,
Madame Laurane FERON,
Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre
Monsieur Jean-Marc DEMONTY, Echevin
Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR

Excusés :

Monsieur Hervé LEYBAERT
Monsieur André RAHIER

Invité : Monsieur Geoffroy ROBERT (Bureau Lacasse-Monfort)

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la précédente réunion (22 septembre 2020) ;
2. Présentation des plans définitifs relatifs à la fiche-projets 1.2 (Place de Chablis) ;
3. Proposition des plans relatifs à la fiche-projets 1.9 (aménagement de convivialité) ;
4. Divers.

1. Approbation du PV de la précédente réunion (22 septembre 2020)

M. LEONARD ouvre la séance et remercie tous les membres pour leur présence ; cela fait longtemps que la CLDR de Ferrières ne s'est pas réunie. Après cette brève introduction, le PV est approuvé à l'unanimité par les membres.

2. Présentation des plans définitifs relatifs à la fiche-projets 1.2 (Place de Chablis)

M. LEONARD entre directement dans le vif du sujet en abordant le mail reçu par M. LAMBOTTE, il y a quelques semaines, au sujet du projet de la Place de Chablis et de la pertinence de la CLDR. La CLDR de Ferrières existe depuis 2011 et donc depuis plus de 10 ans. Comme dans beaucoup de Communes et

malheureusement, cette commission s'étiole et ce, malgré diverses relances dans le Bulletin communal, sur le site internet, dans le journal VLAN, etc. Au départ, et avant l'approbation du PCDR, des groupes de travail avaient été mis en place dans chaque village et chaque comité, associations, etc. avait été invité afin que tous les citoyens se sentent concernés par la démarche. Seulement, tous les projets retenus ne sont plus d'actualité car la Commune évolue ou a des opportunités. Le souhait général à retenir dans l'ensemble des groupes de travail organisés est l'aménagement d'espaces conviviaux de différentes manières pour rendre la Commune encore plus « sympa ». Il est clair que les choix effectués dans le cadre du PCDR ou dans d'autres programmes ne peuvent pas plaire à tous, chacun a son avis. En tout cas, la Commune a essayé de respecter les choix citoyens en activant ces fiches-projets. Il est aussi bon de préciser que le décret lié au Développement rural est modifié en ce moment et pour la seconde fois ; des décisions doivent être prises pour avancer et garantir un maximum de subsides sans lesquels les projets ne pourraient être réalisés.

M. LAMBOTTE trouve cependant que le projet de la Place ne correspond plus aux objectifs fixés au début des réunions et cela est bien dommage. Par exemple, une ancienne fontaine était demandée et ce seront des jets d'eau qui seront installés. M. LAMBOTTE ne se sent pas écouté et est découragé. M. LEONARD signale que de belles choses pourront être organisées sur cette Place au vu des espaces pour les chapiteaux. En outre, un maximum de parking est maintenu et la convivialité sera présente via les aménagements. Comme dit précédemment, il faut aussi avancer car chacun n'a pas le même avis et même si 20 plans sont présentés, personne ne tombera d'accord sur le même projet ; des compromis doivent être effectués. Le PCDR a pour objectif de réaliser des projets à l'attention des citoyens et d'écouter ces derniers. Chaque membre de la CLDR a pu donner son avis et a d'ailleurs validé le PCDR en 2015.

M. ROBERT projette les plans de la fiche-projets 1.2 et donne quelques explications sur les aménagements. Quelques documents manquaient lors du dépôt du permis ; ces derniers ont été ajoutés il y a 15 jours. Deux places de parking PMR seront présentes sur la Place à des endroits où le dénivelé est faible et à proximité des commerces. L'abri à vélos aura une couverture en ardoises. Ces infos ont dû être précisées ainsi que les plans de coupe.

Il est possible de placer deux chapiteaux sur le haut de la Place. L'espace entre les deux places de parking pour accéder à la maison de la famille STREE est de 5 mètres avec un angle assez large pour qu'un camion puisse passer. Les arbres seront conservés mais un membre remarque qu'un gros remblai est prévu autour, l'arbre va-t-il survivre ? Le remblai sera effectivement de 30 à 55 centimètres autour de l'arbre mais le sol sera plus perméable qu'actuellement et l'eau pourra s'infiltrer facilement. Aujourd'hui, le sol n'est pas perméable. La zone verte sera également agrandie, les racines pourront s'étendre et il est espéré que ceci fonctionne. Les avis sont encore partagés au sujet des arbres, certains veulent les couper.

Un autre membre demande ce qu'il va advenir de la terrasse de la Petite Gatte. Celle-ci a obtenu une autorisation unique en 2020 pour s'installer. Cette autorisation pourra, de nouveau, être accordée et des places de parking seront supprimées temporairement. La Commune souhaite voir si cette terrasse est souhaitée dans le temps ou non car les autres commerçants ne sont pas contents de ne pas avoir la même autorisation ou possibilité de s'étendre. Aucun conflit n'est souhaité.

3. Proposition des plans relatifs à la fiche-projets 1.9 (aménagement de convivialité)

Après pas mal de rebondissements avec les deux terrains convoités, les actes seront signés dans quelques jours avec M. LOUON. Le compromis est également signé avec la copropriété mentionnant deux clauses :

- Aucun skatepark ne verra le jour là (nuisances sonores) ;
- Aucun barbecue en dur ne verra le jour là.

A partir de ces clauses, des avis reçus lors de la consultation citoyenne en mars 2020 et de la CLDR ainsi que de Mme FRANCK lors d'une réunion, une nouvelle proposition de plans vient de voir le jour avec :

- Un parking en dalles de gazon ;
- Des jeux pour enfants classés par tranches d'âges ;
- Un accès PMR ;
- Un terrain multisports avec un filet de protection ;
- Diverses plantations ;
- Un espace VITA ;
- Des pistes de pétanque ;
- Des bancs et tables ;
- Une zone de promenade ;
- Un potager aromatique ;
- Un verger conservatoire.

Tous ces éléments ont été ajoutés en fonction de la position de la voirie, des appartements ou du parking à proximité afin de ne gêner personne. Le dénivelé a été étudié afin d'intégrer aux mieux les aménagements. Cet espace respecte tous les âges. Un accès direct aux appartements, des barrières pour bloquer l'accès aux mobylettes et des racks à vélos seront ajoutés. Un WC public a également été imaginé mais ce dernier coûte très cher (60.000€ en auto-lavant). Il serait donc bien d'imaginer un WC public comme à Xhoris derrière les pistes de pétanque : simple et efficace en dur (blocs, bardage, bois, etc.). Cette proposition est faite car l'égouttage traverse le parking et les raccordements seront très faciles. L'entretien actuel des WC à Sy et à Xhoris se passe bien ; il a parfois lieu deux fois par jour en été. Aucun dégât n'a été constaté sauf à Xhoris, une seule fois, mais ces WC sont cachés.

Au total, ces aménagements coûtent 337.677,5€ (hors WC). Le subside possible est de 60% par le Développement rural. Il est peut-être envisageable d'obtenir 80% de subsides si les parkings sont réalisés sur fonds propres ; le calcul doit être réalisé pour estimer les différents coûts. Pour le parking, 16 places sont prévues. Des points lumineux feront partie des aménagements avec un éclairage automatique pour le terrain multisports limitant ainsi les nuisances le soir.

Un membre se demande en quoi le terrain multisports sera réalisé. Il s'agira d'un hydrocarboné drainant avec une couche de synthétique au dessus. C'est un revêtement type pour un terrain de ce style. Quant au potager et au verger, ils seront utilisés par les voisins, les enfants, le CPAS, etc. De beaux projets peuvent être développés ! Un membre fait remarquer que les plantations doivent être bien étudiées afin d'amener de la couleur, de l'esthétique, de la masse et même pour masquer le bruit ! Ensuite, un pré fleuri peut être

semé hors de la zone de promenade pour limiter l'entretien et favoriser la biodiversité. Il est enfin demandé de ne placer aucun arbre à fruits près des zones aménagées pour éviter tout accident avec des guêpes.

M. LAMBOTTE signale préférer ce dossier à celui de la Place de Chablis. Les autres membres approuvent les plans proposés, trouvent ce projet très chouette et plus intéressant à cet endroit qu'à l'arrière du terrain de foot comme initialement prévu.

Afin d'activer cette fiche-projets, il reste désormais à convoquer une réunion de coordination d'ici la mi-juin afin de peut-être obtenir une convention-faisabilité en septembre 2021 lors de la prochaine session d'approbation. Actuellement, et au vu des changements liés à la circulaire, les prises de décisions et les signatures sont parfois plus longues. Après l'obtention de la convention-faisabilité, la Commune aura 24 mois afin de présenter le projet définitif à l'Administration. Par la suite, une convention-réalisation sera signée et les travaux devront être mis en adjudication dans les 12 mois. Cela signifie que le projet verra le jour, au plus tard, dans les 3 ans. Ce délai est nécessaire et obligatoire car il respecte la législation relative aux PCDR.

4. Divers

- Les travaux à la piscine de St-Roch ont débuté. Ce projet nécessitait de repartir à zéro, le bâtiment a été démoli. Il s'agit d'un beau projet supracommunal ; cette piscine datait des années 60.
- M. LAMBOTTE se demande si le rôle de la CLDR n'est pas également de rassembler. Ce dernier propose d'organiser une journée des associations. M. LEONARD répond que cette journée a déjà eu lieu, il y a quelques années, via l'Office du tourisme. Cette journée se déroulait à St-Roch et amenait pas mal de monde. Un contact peut être pris avec l'OT afin de renouveler cette expérience avec la CLDR.

M. LEONARD clôture la réunion et chacun est remercié pour sa présence et ses remarques. La réunion est clôturée à 20H30.